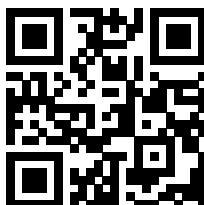


CE QUE LA POLICE VOUS CONSEILLE :

- ☐ Centrale d'alarme avec sirène intérieure
- ☐ Sirène extérieure sur la façade (bien visible)
- ☐ Transmission d'alarme (module GSM)
- ☐ Contacts magnétiques (porte, porte de garage)
avec capteur de choc intégré sur fenêtres
Nombre :
- ☐ Détecteurs de mouvement
Nombre :
- ☐ Caméra / Sonnette avec caméra
- ☐ Détecteurs de bris de glace
Nombre :
- ☐ Porte d'entrée conformément à la norme
DIN EN 1627 de la classe de résistance RC2
- ☐ Fenêtres conformément à la norme DIN EN 1627 de
la classe de résistance RC2
- ☐ Vitrage de sécurité feuilleté de la classe de
résistance P4A conformément à la norme
DIN EN 356
- ☐ Poignées de fenêtre verrouillables
- ☐ Détecteur de fumée
- ☐
-
-

PLUS
D'INFORMATIONS



ZESUMME FIR IECH



Cité Policière Grand-Duc Henri

1 A-F, rue de Trèves
L-2632 Luxembourg

WWW.POLICE.LU



© Police Lëtzebuerg - 15.05.2025



PROTECTION CAMBRIOLAGE MESURES MÉCANIQUES ET ÉLECTRONIQUES

ZESUMME FIR IECH
WWW.POLICE.LU

POLICE
LËTZEBUERG 



En règle générale, un cambriolage dure entre 5 et 10 minutes.



Le cambrioleur utilise souvent un tournevis pour forcer une fenêtre.

113

En cas de cambriolage, appelez le numéro d'urgence 113.



LA PROTECTION ÉLECTRONIQUE

LE SYSTÈME D'ALARME



Un système d'alarme sans fil peut facilement être installé dans un bâtiment existant par une entreprise professionnelle. Tandis que pour les bâtiments neufs, un système d'alarme câblé est conseillé.

Le système d'alarme est individuellement programmable pour chaque objet et ses habitants et devrait comprendre les éléments suivants :

- centrale d'alarme avec sirène intérieure
- sirène extérieure sur la façade (bien visible)
- transmetteur d'alarme (module GSM)
- contacts magnétiques (porte, porte de garage) avec capteur de choc intégré sur fenêtres
- détecteur de mouvement
- caméra / sonnette avec caméra
- détecteur de bris de verre
- détecteur de fumée

Le système d'alarme doit également être mis en marche en cas d'une absence de courte durée. De plus, le système d'alarme peut être programmé de façon à ce que vous puissiez vous déplacer librement dans votre habitation.



ATTENTION :
Vidéosurveillance seulement sur votre propriété privée.

Toute forme de **matériel vidéo** peut être très utile pour les enquêtes ultérieures de la Police.



L'ÉCLAIRAGE

Les voleurs craignent la lumière. Particulièrement en automne et en hiver, lorsque les jours sont plus courts et les nuits plus longues, il est conseillé d'éclairer l'intérieur de votre maison par des minuteriers électroniques.

LA SÉCURITÉ MÉCANIQUE

LES PORTES

La Police conseille d'installer au moins une porte d'entrée antieffraction conforme à la norme **DIN EN 1627** de classe de résistance **RC2**.

Le vitrage de la porte devrait répondre à la norme **DIN EN 356** et être équipé au minimum d'un vitrage feuilleté de classe de résistance **P4A**.

Dans un immeuble collectif ainsi qu'à la cave, la sécurité de la porte existante peut être renforcée par une barre transversale ou une serrure supplémentaire.

LES FENÊTRES

Pour les constructions neuves ou les transformations, il convient d'installer au moins des fenêtres antieffraction de la classe de résistance **RC2** selon la norme **DIN EN 1627**.

Le triple vitrage ne suffit pas pour rendre l'effraction plus difficile si aucun vitrage de sécurité feuilleté de la classe de résistance **P4A** selon la norme **DIN EN 356** n'a été installé.

Les fenêtres existantes peuvent être renforcées par des dispositifs de sécurité supplémentaires à visser.

FENÊTRES DE CAVE, GRILLES ET VOILETS ROULANTS

Les fenêtres de cave (ou puits de lumière) peuvent être renforcées par des panneaux de tôle d'acier stables ou sécurisées par des grilles.

Les volets roulants et les stores à lamelles sont généralement conçus pour se protéger contre la lumière et des regards indiscrets.

Cependant, un profilé en aluminium à double paroi avec un noyau en mousse rigide rend plus difficile la découpe ou l'arrachage des volets. En complément un dispositif anti-relevage peut être installé.

INFORMATIONS ET CONTACT

Vous pouvez vous renseigner **gratuitement** sur tous les aspects de la prévention électronique et mécanique auprès du :

Service national de prévention de la criminalité

Cité Policière Grand-Duc Henri

1 A-F, rue de Trèves

L-2632 Luxembourg

☎ (+352) 244 24 4033

✉ prevention@police.etat.lu

🌐 www.police.lu

Votre rendez-vous

Votre conseiller